sances que Napoléon a détruites ou fait détruire à près de sept millions d'hommes.

A la « Verrerie ouvrière »

Albi, 19 décembre. — La mise à pied, puis le renvoi de quatre ouvriers de la Verrerie ouvrière qui avaient désapprouvé certains actes de l'administration et avaient prétendu continuer leur travail, malgré la décision prise contre eux, ont fait l'objet de nombreux commentaires.

Le nombre de voix qui s'était prononcé à la chambre syndicale pour la mise à pied de ces ouvriers avait été de 46 contre 26.

On annonce aujourd'hui qu'en présence du petit nombre de voix obtenu contre eux, les délinquants ont constitué une commission chargée d'étudier si on ne pouvait reprendre les ouvriers renvoyés.

Une fête à l'Opéra

Paris, 19 décembre. — La onzième fête organisée au profit de la caisse de retraites des officiers de réserve et de territoriale a eu lieu ce soir à l'Opéra, pavoisé et illuminé.

MM. Méline, le général Billot, la plupart des ministres, les attachés militaires des ambassades, un grand nombre de généraux, etc., y assistaient.

La soirée était très brillante et très animée; elle s'est terminée par un bal et une bataille de fleurs.

L'affaire d'espionnage

Paris, 19 décembre. — Dès son arrivée d'Amiens, l'ex-capitaine Guillot a été écroué au dépôt, où il restera quelques jours pour être interrogé par M. Bertulus, juge d'instruction.

C'est vraisemblablement devant le tribunal correctionnel, — et non devant le conseil de guerre, — qu'il sera traduit, comme le fut, il y a une dizaine d'années, un employé du ministère de la guerre, convaincu d'avoir dérobé certaines pièces.

On affirme, ce matin, à la *Patrie*, que les faits d'espionnage étaient prouvés d'une façon indubitable, et qu'ils ne pouvaient être niés; les faits précis d'espionnage relevés contre Guillot sont tenus secrets ; cependant, on peut affirmer que c'est au profit de l'Allemagne que Guillot pratiquait son lâche métier.

Le nouveau nonce de Paris

Rome, 19 décembre. — Le Saint-Père a reçu aujourd'hui en audience de congé Mgr Clari, nonce apostolique à Paris, qui partira pour la France après les fêtes de Noël.

Une lettre du cardinal Lecot

Bordeaux, 19 décembre. — Le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, publie une deuxième lettre relative au Jubilé du 14e centenaire du baptême de la France.

Mgr Lecot dit : « Si la France avait eu le sens des fêtes merveilleuses qui se sont succédé à Reims dans tout le cours de cette année, elle se serait levée en masse, pour aller porter son serment de fidélité éternelle au lieu même où elle commença de se donner au Christ ».

Un envoyé français près du roi Ménélik

Paris, 18 décembre. — M. Lagarde, secrétaire général du ministère des colonies, gouverneur d'Obock, partira demain pour aller accomplir auprès de Ménélik la mission dont il est chargé par le gouvernement français. Cette démarche a lieu à la demande même de l'empereur d'Abyssinie qui désire vivement que des relations étroites soient établies entre l'Abyssinie et la France.

Le duel fatal de Tunis

Tunis, 19 décembre. — M. Maillié qui a tué en duel le capitaine Serbonnet, est consigné à la disposition de la justice.

Le procureur de la République a interrogé M. Maillié et les témoins ; ceux-ci déclarent que la rencontre a été régulière.

Les médecins qui assistaient les combattants étaient le docteur Mrotheau et un médecin de marine; ils ont constaté que la mort avait été immédiate.

Les obsèques du malheureux capitaine de frégate Carbonnel auront lieu demain ou lundi.

Soldat deux fois condamné à mort

Lyon, 19 décembre. — Le soldat Surrel, condamné à mort le 26 octobre dernier, par le conseil de guerre, pour avoir frappé le capitaine Grandvaux, a comparu de nouveau aujourd'hui, à trois heures, devant le conseil de guerre. *Il était inculpé cette fois de coups et blessures* sur le sergent surveillant qui lui apportait sa gamelle dans sa cellule.

Surrel a été de nouveau condamné à mort.

Le directeur d'une banque en fuite

Constance (Grand-Duché de Bade), 19 décembre. — Le directeur de la succursale de la Banque de l'Empire, M. Louis Hégélé a disparu depuis hier. On a découvert dans sa caisse un déficit de 450,000 francs.

Les commandants de corps d'armée

Paris, 19 décembre. — Le *Messager du Cher* dit qu'il est question du général Caillard pour prendre à la tête du 8e corps, la place du général Brugère, si toutefois celui-ci quitte ce commandement.

D'autre part, suivant les informations recueillies par le journal d'Amiens, la succession du général d'Aubigny au commandement du 2e corps serait attribuée au général Brugère.

Un congrès de greffiers

Les greffiers de justices de paix tiendront un congrès dimanche, à Compiègne, sous la présidence de M. Jolly, délégué de la commission centrale des greffiers de France, avec le concours des sénateurs, députés et conseillers généraux de l'Oise et des départements limitrophes.

Ce congrès, qui tiendra plusieurs séances, « a pour but » de rechercher les moyens pratiques d'améliorer la si» tuation des greffiers de justices de paix, régie par des » tarifs surannés, qui ne sont plus en rapport avec les » nécessités de la vie moderne. »

Le drame de Bergerac

Paris, 19 décembre. — On mande de Bergerac que M. de la Batut, député de Bergerac, ayant questionné le ministre de la guerre au sujet du drame militaire qui a eu l'hôpital de Cette pour théâtre (tentative d'assassinat du lieutenant-colonel Lancelin, du 108e, par le capitaine Leduc qui s'est suicidé après le crime), a reçu du général Billot une lettre l'informant qu'il va faire ouvrir une enquête sur ce qu'il appelle lui-même « une affaire déplorable et de fâcheux événements. »

Les affaires d'Orient

Londres, 19 novembre. — On télégraphie de Constantinople au *Morning Post* que les relations entre le ministère et le personnel du palais sont beaucoup refroidies.

Un remaniement ministériel serait imminent.

Le bruit court que Kouschouck Saïd pacha sera probablement nommé grand-vizir.

CHAMBRE DE COMMERCE DE TOURCOING

Séance du 18 décembre 1896

Présidence de M. Eugène Jourdain, *Président*.

A l'ouverture de la séance, M. le Président félicite ceux des membres de la Chambre de Commerce dont le mandat a été renouvelé par l'élection du 17 courant. Il est heureux de constater le témoignage de confiance que les électeurs leur ont donné, en se rendant au scrutin, en plus grand nombre que de coutume.

M. Paul Desurmont remercie M. le Président, au nom de ses collègues, de ses paroles si courtoises.

⁂

A propos du procès-verbal de la réunion du 4 décembre, M. le Président informe l'assemblée que la délibération a été envoyée à M. le ministre du Commerce, en vue de solliciter une diminution d'un tiers sur les tarifs du Conditionnement; cette diminution sera suivie d'une demande en augmentation de l'imposition des patentés plus spécialement intéressés dans les industries textiles.

⁂

La Chambre, saisie d'une demande de subvention formulée par un Comité d'organisation d'une Chambre de Commerce française à Bucharest, regrette que l'insuffisance de ses ressources ne lui permette pas d'accueillir cette demande.

⁂

M. le Président communique la lettre qu'il a écrite de nouveau à M. le Ministre des travaux publics, pour le prier instamment de prescrire une étude sérieuse de la question des eaux de l'Espierre dans le sens de l'adduction à la mer des eaux contaminées et pour lui faire constater que les défenseurs naturels de l'industrie, très intéressés dans cette question, c'est-à-dire les Chambres de commerce de Roubaix et de Tourcoing, n'ayant pas été appelés à donner leur avis, ne peuvent que décliner toute responsabilité pour l'avenir.

⁂

L'Union des Filateurs de laines peignées a demandé l'appui de la Chambre de Commerce pour solliciter des pouvoirs publics le dégrèvement du droit fixe qui avait été promis en 1895, mais n'avait pas encore été appliqué.

Tout en regrettant que la réclamation n'ait pas été formulée avant la discussion du budget au Parlement, la Chambre de Commerce décide de transmettre la requête, en l'appuyant fortement, à M. le ministre du commerce et à M. le ministre des finances.

Au mois d'août dernier, les Compagnies de chemin de fer d'Orléans et du Nord avaient soumis à l'homologation le tarif n° 120 P. V., pour le transport des laines filées et laines en masse.

Ce tarif présentant certains avantages, tant pour l'expédition des laines filées pour bonneterie à la clientèle du Midi, que pour le transport des laines lavées achetées à Castres et à Mazamet, des instances ont été faites près de *M. le Ministre des Travaux publics*, en vue de l'homologation à bref délai de ce tarif 120.

⁂

Plusieurs industriels rattachés par des embranchements à la ligne du chemin de fer du Nord à la gare des Francs, demandent à la Chambre de Commerce d'intervenir près de la Compagnie pour leur faire obtenir, *comme les embranchés de la gare principale*, le bénéfice de l'annexe du tarif spécial n° 20 P. V., c'est-à-dire la prime de 0,75 centimes à la tonne pour tous les déchargements effectués dans les six heures.

La Chambre décide de faire des démarches dans ce sens et de solliciter aussi, en raison surtout de l'insuffisance des quais de la gare des Francs, pour les réceptionnaires de marchandises non rattachés à la voie, le bénéfice de 0,50 c. à la tonne pour les déchargements effectués dans les délais prescrits par l'annexe du tarif spécial n° 20 P. V.

⁂

Un avis de M. le Ministre du Commerce, relatif à la protection des marques de fabrique et de commerce en Russie, sera porté à la connaissance des intéressés par *la voie de la presse*.

⁂

Après avoir entendu le rapport de la Commission spéciale, sur le projet de loi présenté, au nom du Gouvernement, par M. Georges Cochery, ministre des finances, portant prorogation jusqu'en 1920 du privilège de la Banque de France, la Chambre émet un avis favorable à ce projet de loi. Elle estime notamment que la prorogation du privilège doit être concédée pour une durée de 23 ans, à partir du 31 décembre 1897, sans stipulation restrictive telle que la faculté de résiliation après 15 ans.

Elle formule en outre les vœux :

1° Que le commerce et l'industrie soient représentés au sein du Conseil des Régents de la Banque de France par *une proportion déterminée qui ne soit pas inférieure aux* deux cinquièmes du nombre des régents.

2° Que les actionnaires, possédant au moins vingt actions depuis six mois, soient admis avec voix délibérative aux assemblées générales des actionnaires de la Banque;

3° Qu'aucune dérogation soit apportée en faveur des associations agricoles ou autres au principe qui limite l'escompte du papier à 90 jours maximum;

4. Au point de vue local, en raison du développement considérable de la succursale de Roubaix-Tourcoing, la sixième de France, et à cause du périmètre trop étendu des deux villes réunies, qu'il soit établi un bureau auxiliaire à Tourcoing et un à Roubaix, sans déplacer toutefois le siège actuel de la succursale; qu'il soit créé aussi un bureau auxiliaire à Halluin.

⁂

Le retrait de la circulation de la monnaie de billon étrangère cause une certaine gêne, par suite de la pénurie de monnaie française, dans le commerce de détail principalement. La Chambre de Commerce s'est préoccupée de cette situation sur un vœu de M. Joseph Motte et a décidé de demander avec instance au Gouvernement la frappe de monnaie de billon de 10 et 5 centimes, pour combler le vide causé par la disparition des sous étrangers.

La séance est levée à 6 heures.

LA COLOMBOPHILIE MARITIME

Personne ne doute plus que les pigeons voyageurs ne soient capables, grâce à un entraînement bien préparé, de revenir de la haute mer à la côte; mais ce qui «paraît» plus fort, c'est de dresser des pigeons à « prendre la mer, » en l'air bien entendu, pour aller rejoindre un navire sur lequel ils auraient été élevés.

Or, le fait est possible, comme l'indique notre confrère Sibillot dans son *Bulletin Colombophile* de décembre dont nous extrayons le passage suivant :

« L'Amirauté anglaise a décidé la création de nouvelles stations colombophiles exclusivement maritimes pour relier les escadres à la terre ; de plus, des équipes de jeunes pigeons seront installées dans des colombiers flottants à bord de certains navires, *pour assurer le retour de la correspondance de la terre vers la haute mer*, ce qui peut s'obtenir progressivement d'après certaines règles techniques.

» Cette nouvelle n'a rien de surprenant ni rien d'exagéré au point de vue pratique, comme le croit à tort le journal la *Liberté* de Paris.

» En effet, il suffit d'un dressage patient et rationnel pour obtenir de bons résultats en moins de trois ans.

» L'idée n'est pas neuve; comme toutes celles qui peuvent surgir en matière d'applications pigeonnières, on la retrouve dans le bagage des « secrets », des prêtres et devins de l'antiquité.

» Les pigeons de Noé firent un service analogue entre le *Mont des Oliviers* et l'arche. Les colombes de Mopsus, le Colombophile de l'expédition des Argonautes, retrouvèrent parfaitement le navire *Argo*, avec le résultat de *la mission envoyée* à terre pour s'assurer le concours de Médée.

» Lors de la fondation de Cumes et de Naples, les pigeons de la flotte Chalcidique se signalèrent identiquement entre la côte et le vaisseau-amiral muni d'une tour-colombier percée de « fenêtres pour pigeons » en dessous de la plate forme réservée aux combattants, etc., etc., etc. »

L'application immédiate du système, ajoute M. Ch. Sibillot, convient parfaitement aux croiseurs, gardes-côtes et contre-torpilleurs ou tous autres bâtiments de croisières, qui, attachés à la zône d'action de chaque grand port, auraient pour mission de rester au large et se mouvoir rationnellement dans un périmètre déterminé, pour transmettre aux escadres d'évolutions les réponses apportées en haute mer par « pigeons-marins » aux communiqués envoyés à terre par « pigeons-terriens » lâchés à bord des cuirassés. Ainsi le va-et-vient de pigeons serait assuré continuellement entre la terre et la haute mer.

Dans l'organisation du service, on entend par « pigeons-marins » la catégorie nichant sur les navires-colombiers imités des anciens « *propugnacula* » turrifères, et par « pigeons-terriens » les oiseaux nichant dans les stations terrestres ordinaires, comme les colombiers de nos vaillantes Sociétés Colombophiles.

Quant aux règles spéciales du dressage des « pigeons-marins », M. Sibillot les a reconstituées d'après l'étude de la Colombophilie antique, d'après les données phéniciennes, cypriotes et avec documents archéologiques et textes à l'appui.

ESCARMOUCHES

Sous ce titre l'*Echo du Nord* parle à nouveau des élections sénatoriales et de la liste radicale du Nord:

« Que ces pauvres candidats radicaux sont donc embarrassés ! s'écrie-t-il.

» C'est à qui, de leurs amis et d'eux-mêmes, se dérobera devant les points d'interrogation qui les poursuivent.

» Oui ou non, ont-ils eu à choisir, au Sénat comme à la Chambre, entre deux politiques ?

» Oui ou non, se sont-ils prononcés pour la politique radicale-socialiste contre la politique de gouvernement ?

» Oui ou non, ont-ils encouragé M. Bourgeois dans sa lutte contre le Sénat, prolongeant à plaisir une situation des plus dangereuses pour la République ?

» Oui ou non, ont-ils soutenu un ministère qui s'appuyait sur les pires collectivistes, qui gouvernait par eux et pour eux, qui leur tendait la main ouverte, alors qu'il tournait contre le vieux parti républicain son poing fermé ?

» Ni M. Girard, ni M. Dubois, ni personne n'a fait à ces questions très précises même un semblant de réponse.

» Leur profession de foi ne dit rien. Leurs discours ne disent rien. La consigne est de se taire... sans murmurer.

» Alors nous nous sommes tourné vers le *Progrès du Nord*, organe, pour ainsi parler, officiel de la politique radicale en cette région.

» Le *Progrès* a toutes les qualités pour répondre au nom des candidats qu'il porte. Il a défendu envers et contre tous le ministère Bourgeois.

» Eh bien ! le *Progrès* lui aussi se tait. Il se renferme dans un mutisme aussi mystérieux qu'absolu.

» Les candidats conservent-ils au fond du cœur un secret penchant pour les méthodes gouvernementales du ministère défunt. Ou bien condamnent-ils ces méthodes qu'ils ont naguère si chaudement applaudies? Il faudra bien pourtant s'expliquer un jour ou l'autre. Ils ne veulent rien savoir. Ils s'accrochent à tous les incidents, à tous les prétextes, même les plus insignifiants et les plus futiles, pour détourner des questions qu'on leur pose, l'attention des électeurs sénatoriaux.

» C'est ainsi qu'ils feignent une impatience vraiment très amusante à connaître la liste républicaine qui sera opposée aux candidats radicaux.

» La liste ! la liste! s'écriait le *Progrès*, il y a deux jours, en se contraignant à rire. On demande la liste!

» Economisez vos efforts, confrère! La liste viendra à son heure. *Les électeurs sénatoriaux, surtout en ce département* du Nord, sont des hommes sérieux, expérimentés et prudents. Ils ne mesurent pas la valeur des candidats à la durée d'une campagne de presse. Leur opinion n'a pas besoin d'être préparée. Il suffit qu'on l'éclaire à la lumière des faits.

» A défaut d'explications les amis du *Progrès* rabattent sur les « trucs » vraiment enfantins. Ils lui ont soufflé de faire entendre discrètement que le ministère Méline pourrait bien être pour eux.

» *Voit-on M. Méline, chef d'un ministère qui a si éloquemment* reproché aux radicaux leur « faiblesse coupable » et leurs « perfides calculs », — le voit-on donnant un appui plus ou moins direct à des candidats dont les votes, combinés avec ceux des collectivistes Guesde, Jaurès, Millerand, etc., ont favorisé la politique de désorganisation sociale inaugurée par M. Bourgeois ?

» Le *Progrès* est comme certains sous-préfets. Il a la mémoire courte.

» *On nous écrit, en effet, de divers arrondissements que plusieurs sous-préfets* du Nord font plus ou moins ouvertement campagne pour la liste radicale. Ils savent, à n'en pas douter, qu'une liste de républicains de gouvernement lui sera opposée. Mais ce détail, paraît-il, n'est pas pour les gêner.

» Ces aimables fonctionnaires mêlent, d'ailleurs, fort à propos la politique et la cuisine. Ils invitent à dîner les électeurs influents auxquels, vers la fin du repas, on sert quelque candidat radical, avec beaucoup d'hyperboles autour.

» *On espère ainsi gagner par l'estomac des hommes qu'on ne* peut avoir par les convictions

» C'est affaire au gouvernement d'apprécier cette façon très spéciale dont ses agents comprennent et pratiquent la neutralité. »

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire (typographie)	1,25
100 cartes ivoire (gravure lithographie)	2,25
100 cartes ivoire deuil (typographie)	2,50
100 cartes ivoire deuil (gravure-lithographie)	3,50
Elle fournit également une jolie boîte contenant 100 cartes imprimées (typog.) et 100 enveloppes pour	1,75
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (grav.-lit.)	2,75
Même boîte deuil, imprimées (typographie)	3,50
» » » (gravure-lithographie)	4,50

BEAU CHOIX DE PAPIER A LETTRES

Papier blanc	50 feuilles 50 enveloppes	0,80
» »	25 » 25 »	0,45
» couleur	25 » 25 »	0,50
» »	50 » 50 »	0,90

GRAND CHOIX DE

Calendriers, Ephémérides et Almanachs pour sociétés

Double Liège, Triple Liège, du Laboureur, du Soldat, Hachette.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

ÉLECTION DU 20 DÉCEMBRE 1896

CANDIDATS :

Membres pour 6 ans

MM. Louis CORDONNIER, membre sortant.
Voldemar LESTIENNE, »
François ROUSSEL fils, »
Alexandre VERNIER, »
Charles POLLET, »

Membre pour 2 ans

En remplacement de M. Gustave Wattinne, décédé

M. Edouard DÉCHENAUX, Président de la Chambre Syndicale des Courtiers assermentés.

Nouveaux membres à répartir ultérieurement par voie de tirage au sort dans chacune des trois séries.

MM. Auguste WATTINNE, négociant en tissus.
François ERNOULT-TAFFIN, apprêteur et teinturier.
Léon OLIVIER, constructeur-mécanicien.

Les cours publics organisés par les Facultés catholiques. — Nous avons déjà parlé à diverses reprises des cours publics que les Facultés catholiques de Lille ont organisés dans notre ville.

L'heureuse initiative due à un groupe de professeurs, roubaisiens pour la plupart, a rencontré parmi la partie de la population désireuse de s'instruire l'accueil le plus sympathique.

Dès les premières réunions, un public nombreux est venu écouter les savantes leçons données par des maîtres éminents. Depuis lors, l'assistance a toujours augmenté et les mardi et vendredi de chaque semaine, plus de deux cents auditeurs se pressent dans la salle de la Maison des Œuvres pour suivre les conférences.

Autour des tables, mises à la disposition de ceux qui désirent écrire, jeunes gens et adultes prennent également place et sur les chaises ou les bancs, ouvriers et patrons, riches ou pauvres, attirés par le même but, celui d'augmenter leurs connaissances, sont également confondus.

Ce résultat, cependant, n'a rien qui puisse nous surprendre; nous l'avions prévu à l'avance.

Nous connaissions trop l'esprit éminemment pratique de nos concitoyens pour douter un seul instant qu'ils dédaigneraient un enseignement aussi élevé et d'une utilité aussi incontestable.

Une bonne occasion d'avoir des données exactes sur des sciences spéciales leur a été offerte, et, avec raison, ils n'ont pas voulu la laisser échapper.

Depuis le 3 novembre 1896, date de l'ouverture des cours, c'est-à-dire depuis deux mois à peine, plus de trois mille personnes ont assisté régulièrement aux réunions.

En ce moment, M. l'abbé Pannier, docteur en théologie, et M. E. Duthoit, docteur en droit, entretiennent leurs auditeurs, le premier de l'apologétique religieuse, le second du droit commercial.

A un point de vue différent, ces deux cours présentent un grand intérêt.

Dans un temps où les idées — les bonnes comme les mauvaises — se propagent si rapidement, il est nécessaire à tous ceux qui veulent s'éclairer sur les questions fondamentales d'étudier sérieusement les principes et les doctrines.

Le cours d'apologétique n'a pas d'autre but.

Dans une ville comme la nôtre, il nous semble inutile d'insister sur le côté pratique des leçons de droit commercial. D'ailleurs, le public, par son assiduité, nous a déjà prouvé qu'il en comprenait l'importance.

Pour terminer la série des cours, des conférences sur l'histoire et la législation financière seront faites pendant le mois de février.

Nous aurons l'occasion, à cette époque, de revenir sur ces deux sujets. Aujourd'hui, nous avons voulu seulement montrer l'importance qu'ont pris de suite les cours publics et gratuits.

Comme l'a dit très bien Mgr Baunard, recteur des Facultés catholiques, à la séance d'ouverture : « l'œuvre tentée à Roubaix ne sera pas seulement un service rendu aux intérêts locaux, mais aussi un renfort donné à l'expansion de toutes les grandes idées. »

LOUIS ROBICHEZ.

Le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel de Ville, les jeudi et samedi 24 et 26 décembre courant, à 8 heures du soir, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour ci-après :

1. Syndicat des eaux de l'Espierre ; comptes administratif et de gestion de 1895 ; budget supplémentaire de 1896 ; budget primitif de 1897 ; avis du Conseil municipal. — 2. Mont-de-Piété ; budget primitif de 1897 ; avis du Conseil municipal. — 3. Condition publique ; fourniture de charbon pour 1897 ; marché. — 4. Id.; fourniture de coke pour 1897 ; marché. — 5. Id.; procès avec la Compagnie des entrepôts et magasins généraux, *pourvoi en cassation*. — 6. *Sapeurs-Pompiers ; liquidation de* la pension de retraite du lieutenant Vanakère Agapit. — 7. Cimetière; demande de concession gratuite pour la sépulture de Mlle Elise Deroubaix, employée à la Condition publique.

8. Enseignement; indemnité à l'inspecteur; changement de titulaire. — 9. Mandats spéciaux; compte-rendu de l'emploi. — 10. Bâtiments communaux, écoles de garçons des rues d'Hem, Ternaux et du boulevard d'Halluin; école de filles de la rue Olivier de Serres; pavage des préaux découverts; réception définitive. — 11. Id.; *Hôtel-Dieu, construction du pavillon extrême de l'aile gauche*; réception définitive. — 12. Id.; grille et portique de la 3e entrée du cimetière, réception définitive. — 13. Service municipal des eaux; fourniture de charbon en 1896, 1897 et 1898, marché. — 14. Id.; budget de 1897. — 15. Id.; révision de la série de prix. — 16. Id.; logement du chef-mécanicien de la Viscourt; projet des travaux. — 17. Id.; travaux de maçonnerie en 1897 et 1898; marché Masquilier. — 18. Id.; transport en 1897 et 1898; marché veuve Marissal-Roger.

19. Service municipal ; fourniture de compteurs et pièces de compteurs Kennedy et robinets Glenfield en 1897 et 1898; marché Watson. — 20. Id.; fourniture de compteurs et pièces de compteurs Schreiber en 1897 et 1898; marché Bariquant. — 21. Id.; entretien des machines en 1897; marché Honoré-Colson. — 22. Id.; fourniture d'huile en 1897; marché D'halluin-Grouset. — 23. Id.; éclairage au gaz de l'usine élévatoire de Bousbecque en 1897; marché. — 24. Id.; fourniture de plombs en 1897 et 1898; mise en adjudication. — 25. Id.; fourniture de robinets d'arrêt et de robinets pour percement en charge ; mise en adjudication. — 26. Id.; fourniture de robinets-vannes ; mise en adjudication. — 27. Id.; fournitures diverses pour entretien des machines, éclairage des usines et travaux de fontainerie; mise en adjudication. — 28. Id.; réclamation de MM. J.-B. et Louis Grau; mémoire introductif d'instance. — 29. Octroi ; taxe unique ; organisation du service de perception et de surveillance à Wattrelos. — 30. Id.; surtaxe sur les vins ; rejet ; communication ;

31. Travaux manuels dans les écoles communales de filles ; fournitures diverses ; mise en adjudication. — 32. Service médical scolaire ; rapport annuel. — 33. Postes et télégraphes ; accord intervenu avec l'Administration centrale, en ce qui concerne le bureau principal de Roubaix. — 34. Voirie municipale ; rue Puget ; classement et mise en état de viabilité. — 35. Id.; routes et chemins ; règlement des alignements dans les traverses des villes ; décision du Conseil général du Nord. — 36. Service vicinal ; budget des ressources, des travaux et des dépenses des chemins vicinaux, pour l'année 1897. — 37. Canal de Roubaix ; manœuvre des ponts Daubenton et des Couteaux ; logement du pontier. — 38. Chemin de fer de Roubaix à la frontière belge ; viaduc sur le chemin de Leers ; pétition. — 39. Cimetière communal ; drainage des carrés 5, 6 ; construction d'égouts dans les allées 12 et 14.

Rapports des Commissions. — 1. Budget primitif de 1897. — 2. Aliénés ; le nommé Cormorant Ernest ; réclamation du Département. (M. B. Gonce). — 3. Ecole Nationale des Arts Industriels ; création de cours de filature et de peignage ; vœu du Conseil supérieur. — 4. Ecole Nationale de Musique ; création d'un prix annuel et perpétuel par la musique municipale « La Grande-Harmonie ». (M. A. Carpentier). — 5. Caisse des retraites; liquidation de la retraite proportionnelle de l'agent de sûreté Pontier. (M. C. Vanmullem). — 6. Id.; liquidation de la retraite proportionnelle du sous-brigadier de police Edouard Desrousseaux. (M. C. Vanmullem).

Les droits d'épreuves des appareils à vapeur. — La mise en recouvrement des rôles des droits d'épreuves des appareils à vapeur (rôles supplémentaires du 3me trimestre 1896) pour la ville de Roubaix, a lieu à partir de ce jour.

Les contribuables qui se croiraient indûment imposés ou surtaxés sont avertis qu'il leur est accordé trois mois, à dater d'aujourd'hui, pour adresser à M. le Préfet une demande en décharge ou en réduction.

Les réclamations auxquelles ne seraient pas joints l'extrait du rôle et les quittances des termes échus ne seront pas admises. Celles qui ont pour objet une cote au-dessous de trente francs ne sont pas assujetties au droit de timbre.

Le banquet de la « Roubaisienne ». — Samedi soir, à huit heures et demie, a eu lieu dans la salle des fêtes de l'hôtel des pompiers, le banquet annuel de la société de gymnastique la *Roubaisienne*.

Une centaine d'anciens gymnastes et d'invités avaient accepté l'invitation des organisateurs.

A la table d'honneur avaient pris place MM. Achille Libouton, président d'honneur; Emile Frère, président de la « Tourquennoise »; Cyrille Wachmar, président de la Fédération des sociétés de l'arrondissement de Lille; Pennel, président de « La Roubaisienne »; Lucien Moureaux, vice-président; Piesvaux, directeur; Piesvaux, père; Clément, président des « Anciens gymnastes de la Roubaisienne »; Knoor, directeur de la Fanfare Delattre; Audeman, d'Arras.

Pendant le repas, très bien servi par la maison Wardawoir, un excellent orchestre s'est fait entendre à plusieurs reprises, et les accents entraînants de la musique ont contribué à faire régner une franche gaîté parmi les convives.

A l'heure des toasts, M. Pennel, président, se lève et lit une lettre de M. Carrette, maire de Roubaix, qui n'a pu assister au banquet pour des raisons de santé.

Puis M. Pennel rappelle les débuts de la «Roubaisienne», en 1878, et cite les noms des trois principaux fondateurs: MM. J. Roche, Oscar Wilde et Clément Florin.

Ce dernier étant présent, il lui adresse ses remerciements et ses félicitations et propose un vivat en son honneur.

M. Florin, visiblement ému, répond à son tour et remercie la société des marques de sympathie qu'elle lui prodigue. Puis, après avoir constaté le chemin parcouru depuis la fondation, il fait remarquer que tous ceux qui ont coopéré à la prospérité de la « Roubaisienne » ont droit aux éloges les plus sincères.

M. Florin lit une dépêche envoyée de Paris par M. le commandant Despatures qui s'excuse, retenu par une cérémonie militaire, de ne pouvoir prendre part à la fête.

N'oublions pas non plus, dit-il en terminant, M. Gilbert Sayez, qu'un deuil récent retient éloigné de nous et qui a droit à toute notre reconnaissance pour le zèle qu'il apporte à la préparation de la fête fédérale.

M. Libouton, en quelques mots aimables, remercie M. Florin des paroles encourageantes qu'il vient de prononcer, et propose un vivat en l'honneur des anciens gymnastes.

A son tour M. Piesvaux, directeur, prend la parole. Il adresse ses plus chaleureuses félicitations à M. Lucien Moureaux, qui a organisé le banquet.

Le vice-président de la « Roubaisienne » porte alors un toast aux sociétés amies qui prêtent volontiers leur concours et aux membres de la presse locale qui dans toutes les occasions montrent une extrême bienveillance.

Le représentant du *Journal de Roubaix* remercie en quelques mots et demande à la société de chanter un vivat en l'honneur de M. Piesvaux.

M. Cyrille Wackmans, de Lille, prononce ensuite un vibrant discours et lève son verre en terminant à la prospérité de la « Roubaisienne » et au succès de la fête fédérale.

M. Knorr dit encore quelques mots de remerciements et la partie dramatique et musicale de la fête commence.

Nous ne pouvons pas nous y arrêter longuement.

Disons seulement que le programme composé de numéros attrayants a été exécuté par de véritables artistes, et que chacun dans leur genre ils ont obtenu un réel succès.

Nous voudrions donner des noms, mais pour être juste il faudrait citer tous les amateurs et la place nous fait malheureusement défaut.

Cette charmante fête, qui laissera dans l'esprit de tous un excellent souvenir, s'est prolongée jusqu'à une heure assez avancée de la nuit. Tous les assistants se sont séparés enchantés et en se donnant rendez vous pour l'année prochaine.

A la Maison des Œuvres. — Le concert-conférence organisé par le *Comité de la Jeunesse catholique*, qui aura lieu lundi soir, à huit heures précises, sera présidé par M. Eugène Duthoit, professeur à la Faculté catholique de droit de Lille.

Voici le programme de cette intéressante soirée :

1. *La Fête Andalouse*, boléra, A. Papin, par la section chorale, sous la direction de M. Eug. Delepoite; 2. Mouvements avec barres, par la section de gymnastique, dirigée par M. Vaucraynest; 3. *Les oiseaux savants*, dressés par un amateur; 4. Travail aux barres parallèles, par les gymnastes; 5. Chansonnette, X.; 6. Conférence par M. H. Leblond, membre de la section d'études sociales, sur l'égale répartition des secours aux enfants de toutes les écoles; 7. Pyramides, par la section de gymnastique; 8. *Quand on conspire*, opérette-bouffe en un acte, paroles d'Antony Mars, musique de P. Devos.

La soirée se terminera vers dix heures.

Distinctions honorifiques. — M. le Ministre du commerce vient de décerner la médaille d'honneur à Messieurs Emile Cattoire et Pierre Quint, le premier vendeur et le second monteur de chaînes de la maison Toulemonde-Destombes, pour vingt-cinq ans, au moins, de bons et loyaux services ininterrompus dans cette maison.

Syndicat mixte de l'Industrie Roubaisienne. — Le bureau syndical se réunira, le lundi, 21 décembre, à 5 heures précises du soir, pour la continuation de l'étude de l'ordre du jour des séances des 7 et 14 décembre.

Un assaut d'armes. — Le « Cercle de l'Epée » organise pour dimanche 20 décembre, à dix heures et demie, en son local, café des Arcades, rue Neuve, un assaut d'armes sous la conduite de son excellent professeur, M. Dubar.

L'Œuvre de la Bouchée de pain. — Dons reçus : Anonyme, 3 jaquettes; de M. Charles Pollet, 30 kilos de *vieux cuir; de M. Eugène Dujardin 86 paniers d'enfants*; quête faite dans une réunion amicale à l'estaminet du Pigeon blanc, 2 francs.

Les sociétés qui naissent. — Par arrêtés préfectoraux en date des 11 et 16 décembre 1896, les sociétés ci-après sont autorisées à se constituer légalement :

1° « La Fédération Roubaisienne des clubs pédestres » établie rue Pauvrée, 3, café Pandore, et 2° « Les médaillés de l'armée coloniale », établie Grande Rue 77, au café d'Alsace.

La neige. — La neige a fait son apparition samedi soir dans notre ville, tombant en menus flocons qui ont suffi à blanchir les toits des maisons et le pavé des rues.

Son succès va toujours grandissant et il est apprécié des gourmets, le délicieux beurre d'Oostcamp. 14138

Un accident, place Sainte Elisabeth. — En traversant, samedi soir, vers cinq heures et demie, la place Sainte-Elisabeth, un vieillard, Albert Vandemeulebrouck, âgé de soixante-dix ans, a été renversé par le cheval de M. Henri Dupont, boulanger, rue de la Potente, à Tourcoing.

Quelques passants, témoins de l'accident, relevèrent le malheureux qui avait des contusions aux jambes et au coude droit, et qui fut transporté au poste de police, où *M. le docteur Merlier lui donna les premiers soins*.

Remis bientôt de son émotion, M. Albert Vandemeulebrouck a été conduit alors à son domicile, rue Pierre-de-Roubaix.

Une double arrestation pour vol. — Vendredi, vers 11 heures du soir, un journalier, Henri Leclercq, âgé de 33 ans, demeurant rue d'Alger, 169, fit la rencontre près de la gare de Roubaix, de deux jeunes filles avec lesquelles, il lia conversation.

Peu de temps après les avoir quittées, le journalier s'aperçut que son porte-monnaie contenant une somme de cinq francs avait disparu.

Immédiatement, il informa de cette disparition les agents de sûreté Castelain et Beague, qui découvrirent les deux jeunes filles cachées dans un couloir rue des Champs et les arrêtèrent. Au dépôt où elles furent conduites, elles déclarèrent se nommer Elisa Lesaffre et Jeanne Planckaert.

La Noël, comme la St-Nicolas, est une fête chère aux enfants. Que d'agréables surprises on peut faire aux bébés, en s'adressant à l'épicerie Morelle, à l'angle de la Grande-Place et de la Grande-Rue. Il y a mille objets de fantaisie les uns plus attrayants que les autres, et puis l'on sait que, dans cette maison de premier ordre, tous les produits sont naturels et bienfaisants à la santé. Les mamans n'hésiteront pas, elles iront faire leur choix à l'épicerie Morelle, qui offre, à tous points de vue, une une sécurité si complète.

Un homme renversé par une voiture. — Un cordonnier de la rue Nain, M. Albert Callens, se rendait samedi après-midi sur la Grande-Place, lorsqu'il fut renversé par une voiture à quelques pas de son domicile et se fit dans sa chute une contusion à la jambe droite. Le conducteur du véhicule, qui n'a pu être reconnu, a continué sa route sans s'inquiéter de l'accident qu'il venait de causer. Le blessé, M. Callens, a été conduit à la pharmacie de M. Coille, où il a reçu les premiers soins.

Un bijou retrouvé. — Il y a quelques jours, un pensionnaire de l'hospice civil trouvait, à proximité de l'Hôtel-de-Ville, une épingle surmontée d'une pierre qu'il crut de peu de valeur et la mit dans sa blague à tabac.

Samedi, vers midi, désirant savoir à quoi s'en tenir sur le prix de sa trouvaille, il se rendit chez M. Alfred Lerouge, bijoutier place du Trichon, et lui présenta le bijou en le questionnant sur sa valeur.

M. Lerouge reconnut aussitôt l'objet pour une épingle de grand prix dont le propriétaire, un Lillois, avait, par l'intermédiaire de la police, fait remettre le signalement à tous les bijoutiers de Roubaix. Il s'est empressé de le remettre à M. Broigne, commissaire de police du 2e arrondissement, qui en informera le propriétaire.

A la Compagnie franco-russe. — C'est le titre du magasin de lingerie, situé à l'angle de la rue du Château et de la Grande-Place. Il y a, en ce moment, d'excellents achats à faire ; notons : rideaux en tous genres depuis 0,20 le mètre ; rideaux riches de 0,75 le mètre, laissés à 0,50 ; doublures variées depuis 0,25 le mètre ; soie de tous genres et polonaises à 0,60 ; flanelles pour hommes depuis 1,25 ; chemises blanches et couleurs, très bon marché : pantalons et jupons pour dames et enfants ; camisoles pour bébés; gants depuis 0,45 c. la paire; lots considérables d'essuie-mains, serviettes et nappes; rayon de fourrures ; boas, manchons, garnitures pour robes et manteaux, à des prix dérisoires. Signalons une fois de plus le corset le *Pratique*, dont nos lectrices connaissent et le bas prix et les grands avantages.

Croix. — *Conseil municipal.* — Le Conseil municipal se réunira jeudi 24 décembre, à 8 heures et demie du soir, pour statuer sur les questions insérées à l'ordre du jour suivant :

1° Liste de proposition des commissaires répartiteurs pour 1897. — 2° Droits de voirie. — 3° Demande d'éclairage de la rue Marceau et de la rue des Ogiers. — 4° Homologation de rapports de la commission des logements insalubres. — 5° Achat de fournitures pour travaux de couture dans les écoles de filles. — 6° Vote de crédits. — 7° Communications diverses.

— *Taxe municipale sur les chiens.* — L'avis suivant a été affiché :

« Le Maire de la Ville de Croix, en exécution de la loi du 2 mai 1855 et des décrets en date des 4 août 1855 et 3 août 1861, donne avis que les déclarations relatives à la taxe municipale sur les chiens, seront reçues au secrétariat de la mairie, jusqu'au 15 janvier prochain inclusivement.

» Le Maire rappelle aux intéressés qu'il résulte des dispositions édictées par les décrets précités, que les possesseurs de chiens déjà imposés ne sont tenus à faire une nouvelle déclaration que dans les cas de changement de résidence ou d'une modification dans le nombre et la destination de leurs chiens entraînant une augmentation de taxe; sinon, le rôle de l'année précédente leur sera encore applicable.

» Que tout chien servant à la fois à l'agrément et à la garde, doit être déclaré comme chien d'agrément, à défaut de quoi le possesseur serait imposé au double droit de la taxe la plus élevée.

» L'Administration municipale appliquera strictement les dispositions de la loi. »

Croix. — Les membres de la société des anciens militaires *La Revanche* sont priés d'assister à la réunion trimestrielle qui aura lieu aujourd'hui dimanche, à sept heures du soir, au local de la société, estaminet du *Petit Riche*. L'ordre du jour étant très important, la commission compte sur la présence de tous les membres. Toute absence non motivée sera passible de l'amende.

Wasquehal. — *Don aux pauvres.* — M. Henri Mallet, président de la société chorale « Les Amis réunis » de Wasquehal, a remis, pour être versée dans la caisse du *Bureau de bienfaisance, la somme de 7 fr. 50, représentant* le produit d'une collecte faite au profit des pauvres, au concert de la chorale, qui a eu lieu dimanche dernier.

Lannoy. — *La fête de l'Adoration.* — Voici l'ordre des exercices préparatoires à la fête de l'Adoration, qui seront dirigés par le R. P. Bigué, dominicain.

Aujourd'hui dimanche, à toutes les messes, instruction; tous les soirs, à huit heures — excepté jeudi, réservé aux confessions — salut avec instruction; jeudi matin, communion des mères chrétiennes; vendredi, à la messe de cinq heures, communion générale.

La cérémonie de clôture aura lieu le même jour, aux vêpres de trois heures; après les vêpres, procession du Très-Saint-Sacrement.

Les contrariétés de l'hiver. — Les mille petites indispositions que le froid ramène avec lui ont leur contre-coup chez les personnes sujettes aux boutons, démangeaisons, dartres, eczémas, varices et engelures.

Pour la guérison rapide, sûre et complète, de ces diverses affections de la peau, on emploie avec un succès qui ne se ralentit jamais l'excellente *Pommade Dépurator* dont la vogue est considérable.

La *Pommade Dépurator* ne coûte que 1.50 le pot. En vente à Roubaix, pharmacie Dodry, rue Notre-Dame, 32, et pharmacie Delabaere, rue Inkermann, 51.

Enterrements du 20 décembre. — Mlle Eliane Foulon, trois heures et demie, Saint-Antoine-de-Padoue (Mouscron). — M. Isidore Castelain, deux heures, Notre-Dame.

La Grande Pâtisserie Saint Georges a obtenu le Prix de Mérite, diplôme et médaille de vermeil pour les articles suivants : Le délicieux vol-au-vent, gâteaux d'entremets, petits fours, tarte russe, tarte normande, gauffres roubaisienne et fourrées à 1 franc la douzaine, pains d'amandes et les coquilles de Noël au beurre d'Oostcamp. M. Debouck fait une réduction sur les commandes de coquilles pour les communautés ou offres de charité. S'adresser 14, rue Saint-Georges, où l'on vend les meilleurs pains d'épices pur miel à 75 centimes le 1/2 kilo. 1551d

N'oubliez pas que les dents sont le point fondamental de la santé, aussi nous conseillons aux personnes soucieuses du bon fonctionnement de leur estomac, de s'adresser à M. Polack, dentiste, qui par des soins spéciaux et dévoués, vous fournira des dents et dentiers garantis de toute solidité et à des prix très modérés.

Consultations les mardi, jeudi et vendredi, rue d'Inkermann, 56. 12320 - 42175

Etrennes. — Jolies jumelles à 9 fr. et 12 fr. Librairie du *Journal de Roubaix*. 14663

ŒUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.

ACÉTYLÈNE

ÉCLAIRAGE PARFAIT
PEU COUTEUX
SÉCURITÉ ABSOLUE
Fonctionnement irréprochable
avec les **Appareils G. TROUVÉ**
LES SEULS PRÉSENTÉS A L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSTALLATIONS D'USINES
VILLAS, ÉGLISES

Pour tous renseignements s'adresser à
M. MAERTENS, 24, rue de Mouveaux. 1130

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FEUILLETON DU 21 DÉCEMBRE 1896. — N° 112

LES DEUX ORPHELINES

PAR

Adolphe d'Ennery

CINQUIÈME PARTIE

V

Et, tendant la main à son mari :

— Venez, monsieur le comte, et daignez occuper la place qui vous est réservée dans ce tableau composé par vous-même, et que Dieu vous a inspiré !...

M. de Linières prit place entre Diane et Louise, appuyé au dossier du fauteuil.

L'aveugle devina le changement qui s'était opéré dans cette mise en scène, car, instinctivement, elle dirigea ses beaux yeux éteints vers M. de Linières, en murmurant :

— Oh !... que je voudrais vous voir, monsieur le comte ! que je voudrais qu'il me fût permis de contempler respectueusement les traits du bienfaiteur à qui je dois tant de reconnaissance. Hélas ! ajouta-t-elle avec un soupir, Dieu m'a privée de ce bonheur... Et, je vous le jure, monsieur le comte, depuis que je m'étais résignée à mon triste sort d'aveugle, c'est la première fois que je souffre si cruellement d'être privée de la vue... puisque je ne puis regarder mon bienfaiteur !...

— Pauvre enfant ! murmura la comtesse en imposant sa main amaigrie sur la tête de Louise.

Et ses regards voilés de larmes se levèrent vers le visage de M. de Linières pour y lire l'émotion qui s'y reflétait.

Le comte, en effet, ne pouvait plus se contraindre à l'impassibilité qu'il avait voulu conserver pendant cette scène émotionnante.

En entendant cette pauvre créature déclarer que jamais elle n'avait été si profondément affligée d'être privée de la vue, le mari de Diane s'était senti remué jusqu'au fond de l'âme.

Et, unissant sa main à celle que la comtesse avait placée sur le front de l'aveugle, comme pour y appeler la bénédiction divine, il sembla vouloir consacrer par là une nouvelle union doublement sacrée celle-là, puisqu'elle s'accomplissait en présence de cette enfant qui aurait pu devenir la cause d'une rupture éclatante et éternelle.

……

Le chevalier de Vaudrey n'avait pas perdu un instant pour profiter de l'autorisation que lui avait accordée le comte de se rendre auprès d'Henriette. En route, il réfléchissait à l'obligation qu'il venait de contracter envers son parent, de quitter la France pour aller guerroyer dans le Nouveau-Monde. Certes, les raisons qu'avait fait valoir M. de Linières étaient justes.

C'est sous cette impression pénible que Roger se présenta chez le docteur. M. Hébert l'attendait.

— Mon ami, dit-il au visiteur, je sais le motif qui vous amène chez moi. Aussi ne vous ferais-je pas attendre plus longtemps la présence de celle que vous désirez voir et à qui vous allez, je n'en doute plus, transmettre la volonté de votre oncle.

Et comme Roger paraissait ému et gardait le silence, le docteur reprit :

— M. de Linières n'a pu, je suppose, revenir sur les intentions manifestées en ma présence; je dirai même sur le consentement qu'il vous a accordé... Alors pourquoi cet air soucieux ?... Que s'est-il passé depuis que j'ai quitté l'hôtel de Linières?

— Vous allez le savoir, mon cher docteur, car c'est en votre présence que je désire m'entretenir avec Henriette... Vous devez apprendre en même temps quelles sont les conditions que m'a dictées le comte et auxquelles j'ai souscrit.

Sans répondre, M. Hébert ouvrit la porte qui faisait communiquer son cabinet avec le petit salon où se tenait Henriette.

— Venez, mon enfant, dit-il simplement.

La jeune fille obéit.

Mais, à la vue de Roger, elle s'arrêta sur le seuil, rougissante et émue.

Le docteur la prit par la main pour la faire asseoir à côté de lui, tandis que le chevalier s'approchait respectueusement.

— Nous vous attendions, mon amie, commença M. Hébert dont le regard eut une intention de malice à l'adresse de la jeune fille. La visite que vous espériez devait être la conséquence de tous les succès que nous avons obtenus en ce jour, qui devra marquer dans votre existence à tous deux, mes chers enfants.

— Qui marquera surtout dans la mienne, monsieur, répliqua avec vivacité Henriette. Ce dont je me souviendrai, tant que je serai en ce monde, c'est qu'il s'est trouvé pour me sauver de la plus horrible situation un homme par lequel chaque jour voit s'accomplir un bienfait, soulager une misère ; un homme devant lequel l'orpheline reconnaissante doit se prosterner.

A son tour, le chevalier intervint :

— Et moi, docteur, que ne vous dois-je pas de remerciements ?... Sans vous, sans votre charité, sans votre ferme résolution de nous protéger l'un et l'autre, Henriette et moi, nous serions à jamais séparés, car, je vous en fais ici le serment à tous deux, je n'aurais pu survivre à la perte de mes espérances.

— Et moi, s'exclama la jeune fille, j'aurai succombé à la douleur et à la honte !

— Dieu ne l'a pas voulu, mes enfants ! Et il vous a envoyés vers moi...

— Aussi vous dois-je, à vous qui vous êtes tant intéressé à notre sort, le récit de ce qui s'est passé entre le comte et moi.

Et sans autre préambule, Roger mit le docteur et Henriette au courant des conditions imposées par *M. de Linières*.

Lorsque le chevalier eut achevé de parler, M. Hébert lui tendit la main en disant :

— Je n'en attendais pas moins de vous, mon ami ; je savais que votre affection n'était pas de celles qui subissent des défaillances...

Et, se tournant vers la jeune fille :

— Je suis également certain, mon enfant, que vous accepterez cette nouvelle séparation avec le courage et la résignation qui conviennent...

Henriette se leva et, s'adressant au chevalier :

— Lorsqu'il s'est agi pour moi de choisir entre le sacrifice que vous vouliez me faire de votre avenir, ou la douleur, — je puis l'avouer aujourd'hui, — à laquelle je me condamnais éternellement en refusant votre nom, Roger, je n'ai pas hésité à déclarer que j'étais prête à quitter Paris, à m'expatrier même, si on l'exigeait.

...Aussi ai-je acquis le droit de vous dire combien je suis fière d'être l'objet d'un amour qui surmonte tous les obstacles et accepte toutes les épreuves !..

Elle eut un regard de tendresse infinie pour le chevalier ; et, luttant contre l'émotion qui l'envahissait à l'idée de cette nouvelle séparation devenue indispensable :

— Partez, Roger, dit-elle en s'efforçant d'assurer sa voix. Partez, sans regrets comme sans crainte. Celle qui attendra votre retour n'oubliera pas que c'est pour elle que vous vous imposez le sacrifice de votre liberté ; que c'est pour elle que vous rompez avec l'existence heureuse du gentilhomme pour aller subir les fatigues du soldat. Je n'oublierai jamais qu'après tant d'épreuves subies, vous aurez encore bravé, pour assurer notre union, les dangers, la mort même !...

Henriette avait parlé avec une animation extrême. Le docteur et Roger l'écoutaient émus.

— Du reste, ajouta-t-elle, je vous dois un aveu, mon ami ! Depuis que M. le comte de Linières a bien voulu me pardonner et me permettre de demeurer en sa présence depuis que j'ai compris que j'étais l'objet d'une générosité à laquelle je ne devais pas m'attendre, une pensée s'est aussitôt imposée à moi ; *je me suis dit que je devais m'interdire toute joie en* ce monde tant que ma pauvre aveugle serait condamnée aux ténèbres; tant que la compagne de mon enfance, ma sœur, ma Louise bien-aimée, pourrait avoir besoin de mon bras pour la guider, de ma présence pour lui faire oublier qu'elle est orpheline !... Et, puisque le docteur, notre bienfaiteur à toutes deux, avait l'espoir de rendre la vue à ma chère aveugle, je me jurai que j'attendrais que Dieu eût permis que les yeux de Louise retrouvassent la lumière, afin qu'elle pût me voir prosternée avec vous devant l'autel où se bénirait notre union...

Elle se montrait courageuse, alors que son âme était pleine de tristesse.

Ne se souvenait-elle pas de cette terrible nuit où le hasard l'avait, pour la première fois, mise en présence de M. de Vaudrey, au pavillon du Bel-Air ?

M. Hébert, en écoutant les paroles prononcées par la jeune fille, n'avait pas été dupe de cette apparente fermeté qu'elle s'était donnée à force de volonté.

Aussi jugea-t-il à propos de laisser les deux fiancés causer sans témoins, échanger, dans ce moment d'une séparation si pénible pour l'un et l'autre, les adieux *qu'ils avaient à se faire*.

Quand Roger se retrouva seul en face de la jeune fille, son émotion, qu'il avait contenue jusque-là, se donna un libre cours.

— Henriette, s'écria-t-il, croyez que je ne suis pas complice des nouvelles rigueurs de mon oncle ; si j'apprécie le sentiment qui les dicte, je n'en souffre pas moins, et cruellement, je vous le jure... Ai-je besoin de vous le dire, ne voyez vous pas, ne comprenez-vous pas déjà que je m'y résigne parce que c'est le seul moyen de prouver au chef de ma famille qu'il n'est pas d'obstacles que je ne surmonterais pour arriver à cette union qui doit être le bonheur de ma vie !... Mais si je m'efforce de dissiper les derniers scrupules qui s'y opposent encore, c'est que je sais, hélas ! que, fidèle à votre droiture droiture, fidèle à la promesse que vous avez faite au comte, vous n'accepteriez pas de me voir passer outre aux conditions qu'on m'impose !... Je le sais! N'ai-je pas eu la preuve que vous pouviez vous décider à étouffer *votre amour, à consentir à voir s'évanouir vos rêves* les plus chers plutôt que d'être la cause d'une rupture éclatante entre mon oncle et moi ?

Henriette courbait le front pour cacher son trouble.

Roger éprouvait, de son côté, la première joie qu'il eût ressentie depuis bien longtemps.

Il affirma qu'il avait toujours été prêt à tenir, en dépit de tout ce qui pouvait survenir, le serment qu'il s'était fait à lui-même de n'avoir pour épouse que celle dont il s'était fait le défenseur.

— Henriette, poursuivit-il, du jour où je fus certain que l'affection que je ressentais pour vous avait touché votre cœur ; dès l'instant où, dans la candeur de votre âme, vous me laissiez surprendre le secret d'une sympathie que la reconnaissance avait fait naître, je vous le jure. Henriette, j'étais décidé à ne plus m'inquiéter ni des considérations de famille, ni de devoirs à observer envers la société où je tenais un rang ; à ne plus me laisser détourner de mon amour, à vous consacrer toute ma vie.

...Que m'importait que mes amis d'autrefois se missent à crier au scandale, à la mésalliance ! N'avais-je pas, pour défendre l'épouse de mon choix, pour faire respecter Mme de Vaudrey, l'épée qui avait défendu la chaste victime qu'on voulait perdre et châtié le cynique gentilhomme qui avait attenté à l'honneur d'Henriette Gérard !...

— Roger, murmura la jeune fille, tendant la main au chevalier, tout ce que vous me dites aujourd'hui avec émotion, avec feu, avec votre cœur et toute votre âme, ne le savais-je pas déjà !... Ne l'avais-je pas compris, ne l'avais-je pas lu dans le respect même dont vous m'entouriez ?...

— Ce que vous n'avez pu deviner, ni lire Henriette dans mes regards, c'était la flamme qui me dévorait ; c'était l'exaltation qui envahissait mon esprit ; c'était cette exaspération de l'amour devenant chaque jour plus grande !

...Ce que vous ignoriez, ô ma bien-aimée ! c'est que si vous aviez subi la condamnation qu'on voulait vous infliger, je me serais expatrié pour aller partager votre sort. Je vous eus aimée là-bas comme je vous aimais ici ; j'aurai tout tenté, tout risqué pour parvenir à vous délivrer !

...Ce que vous ne pouviez savoir, Henriette, c'est que vous morte, car vous auriez, hélas ! succombé à tant d'infamies, à tant de persécutions, à tant de violence... vous morte, ô mon amie ! le chevalier de Vaudrey n'eût pas survécu.

(A suivre) ADOLPHE D'ENNERY.